



# Concept de sécurité pour les installations d'éclairage

Les installations d'éclairage des voies publiques sont des installations à courant fort et requièrent un concept de sécurité (SiKo). Les exploitants, qui sont souvent les communes, sont responsables de l'exploitation sûre des installations d'éclairage. Le SiKo de BKW en constitue le fondement.

Les installations d'éclairage des voies publiques se composent non seulement de candélabres et de luminaires, mais aussi d'une infrastructure réseau avec commande de l'éclairage dans des stations transformatrices. Par conséquent, les installations d'éclairage sont considérées comme des ouvrages électriques ou des installations à courant fort «celles qui produisent ou utilisent des courants présentant dans certaines circonstances un danger pour les personnes ou les choses», d'après l'article 2 alinéa 2 de la loi sur les installations électriques.

## Base juridique

Conformément à l'article 12 de l'ordonnance sur le courant fort, «après avoir élaboré un concept de sécurité spécifique de l'installation, l'exploitant d'une installation à courant fort doit instruire, dans le cadre de ce système, les personnes qui ont accès à la zone d'exploitation, qui exécutent des manœuvres de service ou qui travaillent sur l'installation».

En d'autres termes, non seulement les collaborateurs qui s'occupent des installations d'éclairage, mais aussi les passants doivent être protégés, par exemple contre l'électrocution.

## Que doit contenir un SiKo ?

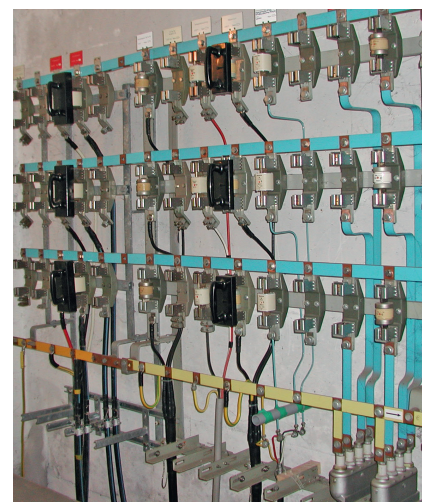
- Tout ce qui constitue l'installation d'éclairage.
- Quelles personnes assument quels rôles et quelles sont les responsabilités.
- Comment se comporter dans les installations concernées et comment

garantir la sécurité lors de travaux électriques.

- Comment procéder en cas d'accident (concept de cas d'urgence).
- Comment l'accessibilité aux installations est réglementée.
- Ce qui doit faire l'objet d'une formation et à quelle périodicité.
- Ce qui doit être observé lors de modifications apportées à des installations.
- Ce que contient le concept de maintenance.



Distribution de l'éclairage public à proximité de champs basse tension ouverts



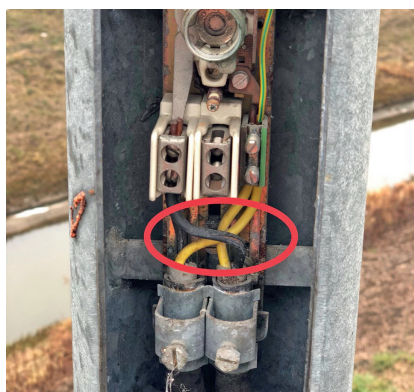
En plus du SiKo, une documentation sur l'installation avec une structure détaillée, les déclarations de conformité des luminaires (s'ils sont présents), les directives de marquage des éléments d'installation, les avertissements de danger, etc. sont nécessaires.

De même, une formation de base au sujet du SiKo et la visite de centres de contrôle de l'éclairage dans différentes stations transformatrices sont recommandées sur le terrain.

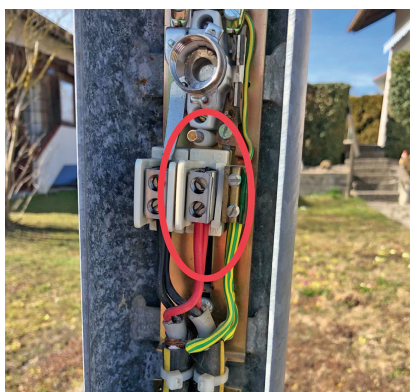
### Contrôles

L'exploitant d'une installation d'éclairage doit **réaliser une inspection tous les cinq ans** et la documenter. **L'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI contrôle périodiquement** si les exploitants respectent leurs obligations. Par ailleurs, les contrôles ESTI ont également été nettement renforcés depuis 2018 pour les installations d'éclairage.

Si l'inspection ESTI révèle des défauts ou si le SiKo est tout simplement manquant, un délai de suppression des défauts constatés de trois à quatre mois est défini dans une décision ou un avis de suppression des défauts. Par expérience, ce délai est trop court pour établir un SiKo complet et supprimer parallèlement les défauts sur l'installation.



**Contestation ESTI classique 1 : isolation abîmée sur le câble d'alimentation.**



**Contestation ESTI classique 2 : borne rompue à droite – des parties conductrices ne sont plus protégées.**

### Nos prestations

- Élaboration d'un SiKo actuel et complet, adapté à la réalité du client.
- Instruction des collaborateurs disposant d'une autorisation d'accès relative au SiKo.
- Identification rapide des points faibles et recommandations d'action.
- Vérification de l'exhaustivité du SiKo existant.

### Risques

Si une personne est blessée par le fonctionnement d'un système à haute tension, l'exploitant est responsable. Par exemple, des chocs électriques peuvent se produire dans des pièces conductrices sur des candélabres ou dans des stations transformatrices.

Le SiKo est la base d'un travail en toute sécurité et un instrument de preuve vis-à-vis de l'ESTI que l'exploitant a pris toutes les mesures pour éviter les dommages sur les personnes ou les installations

### Votre avantage

- Le SiKo est la base de la sécurité des installations d'éclairage des voies publiques et d'un travail en toute sécurité, avec une définition et une documentation de tous les aspects pertinents dans le SiKo, ainsi qu'avec une instruction des collaborateurs responsables.
- Les exigences ESTI relatives à un SiKo sont satisfaites.
- Le SiKo est l'instrument de preuve pour les exploitants vis-à-vis de l'ESTI qu'ils ont tout entrepris pour prévenir des accidents.
- Il s'agit d'un investissement dans la sécurité des installations à long terme.
- Il s'agit d'un concept professionnel, évolutif ou adaptable à tout moment, qui a été créé par un professionnel du courant fort et de l'éclairage.
- Avec BKW comme partenaire, vous disposez d'un seul interlocuteur si vous souhaitez des prestations de service plus étendues, par exemple l'extension ou la modernisation des installations ou le fonctionnement et la maintenance des installations.
- Avec BKW, vous avez un prestataire de services qui observe en permanence les modifications découlant des exigences légales et qui vous les transmet.

BKW Energie SA  
Power Grid  
Eclairage  
Rue Emile-Boéchat 83  
2800 Delémont

Votre contact  
Téléphone 058 477 33 33  
lux@bkw.ch  
www.bkw.ch/eclairage

